

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE CAMBRAI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 décembre à 14 heures, le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame WIART Virginie, Vice-Présidente Déléguée. En suite de convocation en date du 21 novembre 2024.

**Secrétaire de séance :** Mme Virginie WIART.

Nombre de membres en  
exercice : **17**

Présents : **9**

Votants : **11**

**Etaient Présent (s) :** Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Sylviane LIENARD, Mme Maria-José POMBAL, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD.

**Etaient Absents, excusés ou représentés :**  
Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Brigitte BRACQ, Mr Alain DELEVALLEE donne pouvoir à Mme WIART, Mr Marc DERASSE donne pouvoir à Mr DELHAYE.

**Objet de la délibération**

Immobilier – Terroirs d'Arleux,  
Aliénations des parcelles ZI21 et ZL42,  
au profit de Monsieur REGNIER Olivier.

Le Centre Communal d'Action Sociale et propriétaire sur les terroirs d'Arleux :

- De la parcelle de terre cadastrée ZI 21 de 1h 63a 20ca sis lieu-dit « Voie des Meuniers » (59151).

Cultivée par Monsieur REGNIER Olivier domicilié, 39 Rue d'En Bas – 59151 Brunémont.

Monsieur REGNIER Olivier souhaite acquérir la parcelle en question au prix de :

- **10 608.00€** soit 6 500.00€ l'hectare pour la parcelle cadastrée ZI 21 de 1h 63a 20ca sur le terroir d'Arleux.

- De la parcelle de terre cadastrée ZL 42 de 1h 40a 94ca sis lieu-dit « Les Fonds Deival » (59151).

Cultivée par Monsieur REGNIER Olivier domicilié, 39 Rue d'En Bas – 59151 Brunémont.

Monsieur REGNIER Olivier souhaite acquérir la parcelle en question au prix de :

- **9 200.00€** soit 6 528.00€ l'hectare pour la parcelle cadastrée ZL 42 de 1h 40a 94ca sur le terroir d'Arleux.

Les membres du Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

### **DECIDENT**

- **De se prononcer en faveur de la vente des terres citées ci-dessus au profit Monsieur REGNIER Olivier**
- **D'encaisser les sommes de 10 608.00 € (dix mille six cent huit euros), et de 9 200,00 € (neuf mille deux cent euros).**
- **De dire que tous les frais, droits et honoraires sont à la charge de l'acquéreur.**
- **De dire que les fermages concernant les parcelles en question cesseront d'être dû à compter de la date de signature des actes de vente.**
- **D'inscrire les sommes perçues en recettes sur les crédits du Budget Principal, articles correspondants.**
- **D'autoriser Madame la Vice-Présidente Déléguée du CCAS à signer les documents permettant ses ventes.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1  
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WIART

